

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.
6 heures 36 minut. soir, Omnibus.
4 — 10 — — Express.
2 — 58 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.
9 heures 49 minut. matin, Express.
11 — 50 — — Omnibus.
6 — 36 — — soir, Omnibus.
8 — 58 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur a passé lundi 30, à cinq heures, sur le nouveau terrain des courses, au bois de Boulogne, la revue du 3^e régiment de grenadiers et des 3^e et 4^e régiments de voltigeurs de la garde impériale.

Ces trois corps ont été formés, en Crimée, de l'élite de tous les régiments d'infanterie de l'armée d'Orient. A peine arrivés en France, l'Empereur a voulu les voir, et chaque soldat se montrait encore revêtu de l'uniforme du régiment qu'il avait illustré dans cette glorieuse campagne.

C'était donc l'armée d'Orient tout entière qui se trouvait représentée à cette revue.

L'artillerie de la garde y avait envoyé deux batteries à cheval, nouvellement rentrées de Crimée, et dont les pièces étaient encore attelées des chevaux avec lesquels elles manœuvraient sur le champ de bataille de Traktir.

L'Empereur, après avoir passé devant le front des troupes, s'est porté au centre et a distribué des décorations et des médailles aux officiers, sous-officiers et soldats appelés par le ministre de la guerre pour recevoir ces récompenses.

Aussitôt après, ces troupes, formées en colonnes, ont défilé sous les ordres de M. le général Camou, commandant la 2^e division d'infanterie de la garde impériale.

S. M. l'Impératrice assistait aussi à cette revue. Leurs Majestés ont été de la part des troupes l'objet des plus chaleureuses acclamations.

S. M. l'Empereur est parti aujourd'hui mardi, à 3 heures, pour Plombières. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 29 juin. — Le journal *l'Observer* publie le relevé officiel des revenus de la Grande-Bretagne, pendant le dernier exercice.

La recette des douanes comparée à celle de l'exercice précédent est favorable. Les revenus provenant des impôts perçus à l'intérieur donnent une

augmentation d'un demi-million de livres sterling pour le dernier trimestre, et de quatre millions de livres pour l'année.

Le prince de Prusse est parti hier soir de Londres. — Havas.

Londres, lundi 30 juin. — Le paquebot des Etats-Unis vient d'arriver.

Les nouvelles d'Amérique nous apprennent que les républicains ont choisi M. Frémont pour leur candidat à la présidence.

Les nouvelles de Mexico portent que le ministre d'Espagne était arrivé dans cette ville, mais n'avait encore été reconnu par le gouvernement mexicain. En attendant la décision que prendra le gouvernement mexicain, la flotte espagnole est mouillée devant Vera-Cruz et garde son attitude menaçante.

(Peytral.)

Berlin, 29 juin. — M. le comte de Hatzfeld, ministre de Prusse à Paris, a informé le gouvernement prussien que Sa Majesté Napoléon III a invité l'Empereur d'Autriche à une entrevue au château d'Arenenberg. L'invitation a été acceptée.

S. M. le roi de Prusse a payé de ses deniers, pour la somme de 300,000 fr., l'acquisition d'une grande propriété Seignouriale faite en Lusace par M. le ministre président baron de Mantuffel. L'honorable ministre jouit de la plus haute faveur auprès de S. M. (Presse belge.)

Marseille, mardi 1^{er} juillet. — A notre marché d'aujourd'hui les blés étaient stationnaires et les affaires calmes. Les dernières chaleurs ont rendu à la récolte une belle apparence. (Constitutionnel.)

Madrid, dimanche 29 juin. — Il y a eu une nouvelle exécution à Valladolid ; on croit que ce ne sera pas la dernière. Le nombre des individus arrêtés s'élève à soixante-dix.

On poursuit activement l'instruction sur les troubles de Palencia et de Rioseco. — Havas.

Madrid, lundi 30 juin. — La *Gazette* publie les statuts du Crédit mobilier catalan et ceux de la banque de Malaga.

A Palencia, quatre incendiaires ont été fusillés et une femme exécutée.

La Castille est tranquille. — Havas.

INONDATIONS.

CAUSES, EFFETS ET REMÈDES.

II.

La grande objection que rencontre sur son chemin toute idée neuve, ou plutôt la fin de non-recevoir qu'elle est sûre de se voir opposer, se formule ainsi : cette idée est ingénieuse, mais n'est pas pratique. En présentant sur le déboisement et le reboisement un système entièrement nouveau, nous avons donc dû tout d'abord nous préoccuper de sa praticabilité. Nous croyons avoir réussi : le lecteur en jugera.

Pour introduire dans cette question la plus grande clarté possible, et la rendre immédiatement saisissable, nous allons la formuler en articles, comme s'il s'agissait d'un projet de loi à soumettre au Corps législatif.

« Article 1^{er}. Tout propriétaire de bois situés en plaine, qui voudra en opérer le défrichement, sera tenu d'en faire la déclaration au préfet du département, qui nommera une commission chargée d'examiner si le terrain à défricher est de nature à se prêter à une bonne culture.

» En cas d'affirmative, le propriétaire sera autorisé à défricher, à la charge par lui de produire un certificat constatant qu'il a reboisé ou fait reboiser 2 hectares de terrains en pente pour chaque hectare de bois qu'il demande l'autorisation de défricher.

» Art. 2. Toute personne qui effectuera un reboisement aura droit de se faire délivrer par l'administration forestière un certificat. Ce certificat ne sera délivré qu'après la cinquième année du reboisement, alors que l'administration forestière aura pu faire constater par ses agens le bon état des plantations.

» Les certificats de reboisement divisés en coupures d'un hectare seront transmissibles et négociables par ministère d'agents de change.

» Art. 3. Les bois situés sur les sommets des montagnes ou collines, ou sur le penchant de coteaux offrant une pente de plus de... (pente à déterminer), ne pourront en aucun cas être défrichés. »

FEUILLETON

LES VIOLETTES DE PARME.

(Suite.)

La colère reculait devant cette jeune fille, riche, belle, qui venait s'humilier et expier pour autrui.

— Que voulez-vous que je vous dise, reprit Manuel ! vous n'êtes pas cause de l'infamie des vôtres !

— Encore !

— Pardon, Mademoiselle, mais que voulez-vous, je ne puis pourtant.....

— Dites seulement, sans colère, ce que je veux savoir, mais dites tout.

— A quoi bon, puisque c'est irréparable.

— Alors, pourquoi serais-je venue ?

Manuel secoua la tête.

— On ne répare pas quinze ans de souffrances, de misères, de désespoir, pendant lesquels on a douté de tout, même de Dieu.

— Oh ! je sais que la tâche est grande, je ne l'accepte pas moins tout entière.

Manuel leva les yeux au ciel.

— Oh ! oui, dit-il, je comprends, une aumône ! mais si large qu'elle soit, une aumône n'est pas une réparation.

— Et qui vous parle de cela ? dit Andrée.

— Et bien, répliqua Manuel, puisque vous le voulez ab-

solument, voici le fait : Gobert avait quelq'argent quand je le rencontrai. Il était actif, entreprenant et capable. J'avais alors deux filatures de laine en Normandie. Il me fallait un associé, votre père le devint. D'abord, il y eut de beaux bénéfices, que, sur les conseils de Gobert, je consacrai à des agrandissements, tandis qu'en vertu d'une stipulation particulière, Gobert conservait sa part et la rendait productive par des spéculations. Aveuglé par les conseils calculés de mon associé, j'outraï les développements de mes fabriques. Bientôt, les éventualités de l'industrie me forcèrent à emprunter. Un capitaliste prit hypothèque sur les usines. Mes obligations grossirent par suite d'événements imprévus, mon crédit en reçut une atteinte, et dans une crise qui se produisit en 1834, je dus arrêter, car Gobert refusa nettement d'engager ses bénéfices dans l'affaire. Il provoqua alors une dissolution de société qui acheva de me discréditer, et il exigea le remboursement immédiat de ce qu'il avait à reprendre. En même temps survint l'échéance des sommes prêtées sur les immeubles. Le prêteur fut impitoyable. Vainement je cherchai à négocier des transports. Personne ne voulut s'aventurer dans une affaire compliquée, et accepter en garantie des manufactures en chômage, qui regorgeaient de matières sans emploi. Je fus saisi, et les deux usines, leurs dépendances, les biens de ma pauvre Pauline, tout fut vendu. Et cela était l'œuvre de Gobert. Il racheta tout à vil prix, à peu près pour

couvrir les dettes hypothécaires, et j'appris alors que le capitaliste, impitoyable poursuivant, n'était que le prête-nom de Gobert, mon associé ! Ma ruine était le résultat d'une combinaison imaginée et appliquée de longue main. Ma foi, Mademoiselle, je n'ai pas le choix des mots, comment voulez-vous que l'on appelle de pareilles scélératesses ? Pour en finir, Gobert trouva la prospérité où j'avais rencontré la misère. Des débris de ma fortune il construisit la sienne. Maintenant, je vous le dis de bonne foi, je regrette que vous soyez sa fille, car vous me semblez bonne. Jugez de ce que nous avons souffert pour tomber où nous sommes !

— Andrée avait devancé cette conclusion. Elle était navrée par le tableau d'un dénuement sans analogue dans ses souvenirs, et c'était son père qui en était cause.

— Existe-t-il des preuves de ce que vous me dites ? demanda-t-elle à Manuel.

— D'éclatantes, Mademoiselle, dit-il en retirant un imprimé assez volumineux, d'un coin abrité par un vieux rideau ; voici un mémoire sur procès, avec des précisions et des chiffres.

Andrée le prit.

— Laissez-moi espérer, dit-elle, que je parviendrai à vous faire oublier vos malheurs.

— C'est bien difficile, sinon impossible, répliqua le carrier.

Entrons maintenant dans quelques détails sur l'économie et le fonctionnement possible de ce système.

Les bois susceptibles de défrichement sont situés en pleine ou bien sur des terrains en pente. Il n'y a pas d'inconvénient direct à ce que les bois en plaine soient défrichés, mais il y en aurait de très-graves à ce que ceux qui couvrent les pentes fussent détruits. Bien plus, non-seulement les bois placés sur des terrains en pente doivent être soigneusement conservés, il importe en outre essentiellement que tous les coteaux dénudés par un défrichement intempestif soient reboisés. Tout le monde convient de cette nécessité; seulement, on se trouve arrêté par la perspective des dépenses énormes qu'entraînerait un reboisement général des coteaux déboisés qui existent sur toute la surface du pays.

Le plan que nous proposons a pour objet, non-seulement de rendre ce reboisement facile et prompt mais encore de permettre qu'il soit sans frais pour personne, ni pour le gouvernement, ni pour les particuliers, et de faire même de cette opération une source de profits pour les propriétaires.

En effet le boisement d'un hectare de terrain coûte au maximum 100 fr. Pour être autorisé à défricher un hectare de bois en plaine il faudra donc avoir dépensé au préalable 200 fr. en reboisement. Or, de deux choses l'une : ou le défrichement d'un hectare de bois en plaine doit rapporter au propriétaire au-delà de 200 fr. de bénéfice net (1), ou il doit rapporter moins que cette somme. Dans le premier cas, le propriétaire ne doit pas hésiter à faire une avance, dont il se trouvera amplement endommagé; dans le second, le terrain qu'il se propose ne doit pas hésiter à faire une avance, dont il se trouvera amplement dédommagé; dans le second, le terrain qu'il se propose de défricher est de qualité inférieure, et il n'y a pas lieu d'en changer la destination.

Quant aux moyens d'exécution, ils nous semblent d'une facile application.

Tout propriétaire d'un terrain en plaine qui voudra en opérer le défrichement, adressera sa demande au préfet, qui fera visiter le terrain par des experts chargés de reconnaître s'il est de nature à se prêter à une bonne culture.

Le propriétaire devra alors présenter le certificat constatant qu'il a reboisé préalablement deux hectares de coteaux par chaque hectare de plaine à défricher.

D'un autre côté, toute personne qui voudra effectuer un reboisement en fera la déclaration à l'autorité compétente, qui, aussitôt le reboisement opéré, le soumettra à l'expertise. A la cinquième année, si l'expertise constate que le bois est en parfaite reprise, un certificat définitif de reboisement sera délivré au propriétaire.

Ces certificats, transmisibles par ministère des agents de change et par simple endossement, pourront être divisés par hectare pour en faciliter la négociation.

Dans le système que nous venons d'exposer, tous les droits, tous les intérêts sont respectés et

(1) Toutes les personnes qui se sont occupées de défrichement de bois savent que la superficie d'un hectare rapporte au minimum de cinq cents francs à mille francs, et souvent plus du double.

conciliés. Le propriétaire en plaine est libre de défricher, à la seule condition de reboiser une certaine superficie de terrains nus; reboisement qui, loin d'être onéreux, peut devenir une source de profits directs, s'il opère chez lui, par la plus-value qu'acquiert le terrain reboisé. Si au contraire il se borne à acheter des certificats de reboisement, la dépense minime que lui impose cet achat est amplement compensée par le produit de la superficie de son défrichement et l'accroissement du revenu de la terre livrée au labourage.

Pour l'entrepreneur de reboisement, le profit est également incontestable et de facile réalisation, par suite de la faculté qui lui est laissée de vendre les certificats de reboisement.

Enfin le gouvernement, représentant l'intérêt général du pays, obtient sans bourse délier un résultat excessivement important, c'est-à-dire le reboisement progressif des terrains dénudés; il peut réparer sans frais les dommages causés par des défrichements insensés, en rendant à la France la climature normale que les fautes de quelques années de mauvaise administration lui avaient fait perdre.

On nous fera peut-être une objection : si le reboisement, nous dira-t-on, offre de tels avantages à l'Etat, aux propriétaires de terrains dénudés, et enfin aux entrepreneurs de reboisement, pourquoi ne reboise-t-on pas partout ? Pourquoi l'intérêt privé, si clairvoyant d'ordinaire, ne se porte-t-il pas sur des opérations aussi fructueuses ? D'abord, nous répondrons qu'il existe déjà des entreprises qui fonctionnent et prospèrent : les unes entreprennent le reboisement à un prix déterminé, qui est en général de 100 fr. en moyenne; d'autres opèrent à leurs risques et périls, et se contentent de la coupe de la septième année après les plantations, comme indemnité de leurs frais et risques.

Cependant, nous convenons que l'industrie du reboisement n'est pas ce qu'elle pourrait et devrait être; et en voici les raisons. Les terrains en pente déboisés n'ont presque aucune valeur vénale, et quelques petits que soient les produits qu'ils donnent au pacage et au labour, ils représentent amplement l'intérêt du capital engagé. Il n'y a donc pas pour le propriétaire d'un terrain défriché d'intérêt pressant à faire reboiser; il y a même pour lui un inconvénient réel résultant de la dépense du reboisement dont les intérêts ne lui rentreront qu'au bout d'un certain nombre d'années, et de la perte, pendant ce temps, des minces produits du sol.

Quant à l'entrepreneur de reboisement, il ne peut espérer de traiter qu'avec de riches propriétaires, qui peuvent sacrifier pendant quelques années l'intérêt d'un capital plus ou moins important. Le cercle de la clientèle des reboiseurs est donc nécessairement restreint.

Mais les choses changeront d'aspect du tout au tout le jour où le reboisement donnera droit, aussitôt que la bonne venue des plantations aura été constatée, à recevoir un certificat ayant une valeur certaine sur le marché et réalisable du jour au lendemain, grâce à la facilité de négociation sur toutes les bourses de France. Dès ce moment, l'industrie du reboisement prendra un développement considérable, ou plutôt se créera sur une grande échelle; des compagnies puissantes s'organiseront pour se livrer à des opérations donnant des résultats

tats certains et des valeurs mobilières toujours demandées.

Le propriétaire de terrains incultes n'hésitera pas à se livrer à des travaux de reboisement qui, indépendamment de la plus-value donnée immédiatement au sol, lui vaudront un certificat qui représentera toujours au-delà de ses frais. Cette opération de reboisement sera abordable avec les plus petits comme avec plus grands capitaux. Supposons, par exemple, une propriété de six hectares possédée par un petit cultivateur. Celui-ci, en consacrant chaque année 100 f. à reboiser un hectare, commencera, dès la sixième année, à jouir des fruits de son travail, soit par l'obtention successive des certificats de reboisement, soit par les produits du sol qui peut donner déjà un léger revenu après sept ans.

En résumé, dans l'état actuel des choses, pas de reboisement possible par l'industrie privée, faute d'encouragement suffisant. D'un autre côté, il n'y a pas à songer à faire du reboisement une entreprise d'intérêt public à laquelle pourvoiraient les deniers des contribuables.

Et pourtant, il devient urgent que le reboisement s'opère; c'est un des obstacles les plus puissants à opposer aux inondations qui désolent périodiquement la France et y sèment des calamités incalculables. Nous sommes donc autorisés à demander que l'on trouve un moyen de reboisement plus efficace que celui que nous venons d'indiquer et qu'à défaut on adopte celui-ci.

DELMARRE.

CHRONIQUE LOCALE.

On se rappelle que les jeunes détenus de Fontevault, lors de nos inondations, travaillèrent de jour et de nuit à la consolidation de la levée Maupassant. On n'a pas oublié que c'est à eux, à eux qui n'avaient la aucun intérêt à défendre, que le quartier de Nantilly doit de n'avoir pas été submergé et peut-être détruit.

L'Administration municipale avait cru devoir offrir, pour ces jeunes gens, à M. le Directeur de la Maison centrale, une somme de 500 fr., non pas comme paiement, — car il est des travaux qui ne se paient pas, — mais uniquement comme souvenir.

Ces jeunes gens viennent de remercier M. le Maire, et de refuser cette offrande, en demandant que ces 500 francs soient donnés aux inondés.

Citer une pareille conduite c'est en faire l'éloge; elle n'a pas besoin de commentaires.

M. l'Evêque d'Angers, qui, depuis les malheurs de l'inondation, visite chaque dimanche quelqu'une des paroisses inondées, sera dimanche prochain en notre ville. A la Visitation, c'est la fête patronale de cette église, il officiera à vêpres et donnera la bénédiction du Saint-Sacrement.

AVIS.

Le Directeur des postes de Saumur a l'honneur de prévenir le public qu'à partir de ce jour, le service est provisoirement ainsi organisé :

La dernière levée de la boîte, pour les communes rurales qui dépendent de l'arrondissement postal du bureau, à 5 heures 1/2 du matin;

— Ne me découragez pas, fit Andrée en essayant de sourire. Quand Andrée sortit, la petite Félicie se trouva sur la porte.

— Tenez, dit-elle en improvisant un bouquet formé des violettes tardives qui pointaient encore dans la bordure de la cabane. Maman ne vous prendra pas celui-ci, c'est moi qui vous le donne, dit-elle avec la mystérieuse solennité qui a tant de grâce chez les enfants.

— Pauvre chère petite, fit Andrée émue jusqu'aux larmes et en appliquant sur le front de l'enfant un baiser dans lequel elle mettait tout son cœur, j'accepte. Ce que tu fais-là est un heureux présage et une consolation. Promets-moi de me bien aimer et de te souvenir d'Andrée.

— Oh ! je me souvenais bien déjà ! répondit la petite fille.

— Vraiment ! mon enfant, et pourquoi donc ?

— Parce que !...

La petite fille dit de telle façon ce *parce que*, synthèse des raisons dont l'enfance a le sentiment sans la formule, qu'Andrée comprit ce qu'il signifiait. Ce *parce que* voulait dire vous êtes belle, vous êtes riche et nous sommes pauvres. Cependant vous êtes allée au-devant de celle que tant d'autres comme vous auraient repoussée ou dédaignée.

— Tu es un ange ! fit Andrée en pressant la tête blonde de Félicie dans ses mains et en l'embrassant de nouveau.

Quand Andrée eut rejoint Girard, elle lui prit le bras avec une vivacité nerveuse qui décelait son trouble.

— Vous-êtes bien émue, Mademoiselle, dit le jeune homme d'un air d'intérêt qui excluait toute pensée d'indiscrétion.

— Oh ! que j'ai bien fait de venir ! Monsieur René, dit la jeune fille. Personne ne m'aurait répété ce que je viens d'entendre. C'est si affreux !

— Prenez garde d'exagérer ou de vous laisser tromper, Mademoiselle.

— Non, car il y a des choses et des gens qui ne trompent pas, je l'ai senti. D'ailleurs j'ai une preuve.

Quoique Andrée eut pris Girard pour confident, et que d'abord elle voulût tout lui dire, elle n'alla pas plus loin, car parler c'était traduire à la barre d'une conscience étrangère la mémoire de son père.

Le jeune homme devina ce qui se passait dans l'esprit d'Andrée. En respectant ses scrupules, il alla seulement aux conséquences.

— Qu'allez-vous faire maintenant ? dit-il.

Cette question jeta la jeune fille dans un ordre d'idées qu'elle n'avait pas encore parcouru. Le peu qu'elle possédait d'expérience lui faisait entrevoir des difficultés immenses. Que pouvait-elle, en effet, elle n'avait jamais fait un pas que d'autres n'eussent permis, qui ne se doutait pas des choses les plus élémentaires de la vie, elle dont les actions n'avaient jamais franchi le cercle

tracé par la main vigilante de ceux qui l'entouraient ?

— Elle sentit qu'un recours au jugement de son confident était nécessaire.

— Supposez, Monsieur René, que j'aie besoin d'une grosse somme, dit-elle après avoir embrassé la situation par un éclair de réflexion.

Le jeune homme ne put s'empêcher de sourire.

— Hé bien, dit-il, il faudrait la demander à votre tuteur.

Andrée parut déconcertée.

— Mais après tout, continua Girard, comme vous êtes riche, M. Sardon vous la donnerait peut-être, si cela lui semblait raisonnable, bien entendu; car vous savez qu'il lui faut des raisons et cela ne peut être autrement, car il a les droits et les devoirs d'un père de famille.

Le désappointement d'Andrée prit l'apparence d'une sorte d'effroi.

— Je n'oserais jamais, dit-elle, et si j'osais, il refuserait.

— Il s'agit donc de beaucoup ?

— Je n'ai pas calculé, mais il me semble que ce doit être très-considérable.

— Alors, je ne vois pas comment vous pourrez faire.

— Mais je ne puis donc rien, moi ? répliqua Andrée avec amertume.

— Absolument.

— Jamais ?

Idem pour les routes de Napoléon, Niort, et La Flèche, à 8 heures 1/2 du matin ;
 Idem, pour Bourgneil, Chouzé, La Chapelle-Blanche et la route de Paris par Chinon, à 3 heures 1/2 du soir ;
 Idem, pour la route de Loudun, Allonnes et Brézé, à 8 heures 1/2.
 Saumur, le 1^{er} juillet 1856.

CHEVALIER-LEMORE.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« M. le ministre de la guerre vient d'arrêter, à la date du 22 juin, le bulletin suivant, qui indique les corps pour lesquels les engagements volontaires peuvent être reçus.

Les engagements volontaires sont ouverts, dans les formes et sous les conditions déterminées par les circulaires du 2 mai 1854 et du 18 mars 1856, pour :

Garde impériale. — Le 1^{er}, 2^e et 3^e régiments de grenadiers, le régiment de zouaves, les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e régiments de voltigeurs, le bataillon de chasseurs à pied, les 1^{er} et 2^e régiments de cuirassiers, le régiment de dragons, le régiment de lanciers, le régiment de chasseurs, le régiment des guides, le régiment d'artillerie à pied, le régiment d'artillerie à cheval, la division du génie, l'escadron du train des équipages militaires.

Infanterie. — Les 2^e, 3^e, 5^e, 8^e, 16^e, 22^e, 23^e, 24^e, 29^e, 34^e, 36^e, 37^e, 41^e, 42^e, 48^e, 51^e, 53^e, 55^e, 56^e, 57^e, 58^e, 63^e, 66^e, 67^e, 71^e, 72^e, 75^e, 76^e, 77^e, 78^e, 80^e, 83^e, 87^e, 88^e, 89^e, 90^e, 92^e, 97^e et 99^e régiment d'infanterie.

Les 1^{er}, 3^e, 5^e, 6^e, 7^e, 9^e, 14^e, 18^e et 19^e bataillons de chasseurs à pieds.

Le 3^e régiment de zouaves.

La 2^e section d'ouvriers militaires d'administration.

Corps étrangers. — Les 1^{er} et 2^e régiments étrangers.

M. l'abbé Chollet, vicaire à la Chapelle-sur-Loire, a adressé au rédacteur du *Journal d'Indre-et-Loire*, la lettre suivante :

La Chapelle-sur-Loire, 24 juin.

Monsieur,

Maintenant que le jour de notre désastre est un peu loin de nous, maintenant que les flots commencent à couler avec moins de violence dans nos campagnes, nous pouvons calculer nos pertes, et passer en revue nos malheurs.

De mémoire d'homme, Monsieur, pays n'a été aussi frappé que le nôtre. De l'aisance, car tous les habitants de La Chapelle étaient à l'aise, nous sommes tombés dans la misère la plus profonde.

Pour un curieux, qui vient visiter notre effrayant malheur, ce qui le frappe, c'est l'extérieur : ce sont ces déserts de sable, et ces monceaux de débris, et ces champs où l'œil cherche en vain un peu de verdure, et ce fleuve immense qui traverse en mugissant nos campagnes épouvantées. Mais il ne voit pas, comme nous prêtres, les larmes des malheureux, le désespoir d'un père, d'une mère, qui jusqu'alors heureux, n'ont plus désormais que la misère à léguer à leurs enfants ; et pour eux qui n'y sont point habitués, la misère c'est le déshonneur.

Ces jours-ci, M. le curé et moi nous allions vi-

— Comprenez donc, Mademoiselle. Maintenant, votre tuteur a les droits d'un père ; après lui, ces droits passent, comme la loi le veut, entre les mains de M. de Rollebois, qui va devenir votre mari. Il faudrait donc, ajouta-t-il, que M. Sardon se prêtât à ce que vous voulez ; et il ne le doit pas. Reste M. de Rollebois. Croyez-vous qu'il le veuille ? Cependant, ajouta loyalement Girard, il ne faut pas accuser M. de Rollebois, d'autres feraient probablement comme lui.

— Mon Dieu, que je suis malheureuse ! dit Andrée convaincue de la vérité.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 30 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 71 30.
 4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 95 50.

BOURSE DU 1^{er} JUILLET.

3 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 71 40
 4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 95 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

siter nos pauvres paroissiens dans leurs greniers, car tous ils logent dans les greniers qui leur restent, et c'est là où nous fûmes initiés à tous nos malheurs.

C'est un homme qui, de la sueur de son front, avait acquis une maison et un petit champ. — De tout cela il ne lui reste plus qu'un étang infect et des sables ; et cet homme à 60 ans, et il est infirme, et il est père de famille ! — C'est un ouvrier qui gagnait honnêtement sa vie : par son travail il était venu à bout d'acheter la maison qu'il habitait... Tout a disparu dans le gouffre, et sa maison, et sa marchandise, et ses outils, et son mobilier. — C'est un riche propriétaire qui faisait l'aumône aux pauvres, et qui aujourd'hui n'a même pas de pain pour lui. — Plusieurs fois je rencontrais sur la levée des femmes qui pleuraient et se lamentaient. Je m'informais de la cause de leurs pleurs ; elles me répondaient qu'elles n'avaient pas de pain, qu'elles avaient faim, et qu'elles avaient honte d'aller en demander au bureau. J'allais moi-même leur en chercher.

Plusieurs de nos habitants qui s'étaient enfuis le jour de la rupture, reviennent voir si leur maison leur est restée, et leurs yeux pleins de larmes cherchent en vain leurs maisons et leurs champs sur cette immense étendue d'eau.

Monsieur, les bras tombent de découragement en voyant tant de misères, et si ceux qui, plus heureux que nous, possèdent encore leurs biens, ne viennent à notre aide, notre pays qui était un des plus beaux et des plus heureux de Touraine, sera désormais le plus misérable.

Ah ! que ceux qui ont du superflu laissent tomber un peu de ce superflu dans nos mains : ils sècheront bien des pleurs, ils calmeront bien des désespoirs. Beaucoup d'infortunés et de petits enfants, dont ils auront apaisé la faim, prieront pour eux, et Dieu les en récompensera.

Agrérez, etc. ALFRED CHOLLET, prêtre,
 Vicaire à la Chapelle-sur-Loire.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES INONDÉS.

10^e Liste.

RECETTE PARTICULIÈRE.

Les habitants de Concourson,	282 f.
M. Treton Dumousseau,	200
Les habitants de Vihiers,	827
— du Voide,	149
— de Saint-Cyr,	58 60
— de Saint-Just,	147 10
M. Chevalier-Lemore,	40
La commune de Varrains,	240 75

BUREAU DE L'ECHO SAUMUROIS.

M. Wolphange Juchault,	20
M ^{me} de Marconnay,	100
M. Th. Ducamp,	60
M. Chivert,	10

Commune du Vaudelnay-Rillé. — René Chevalier, 20 fr. ; René Bouron, 10 fr. ; Pierre Anger, 5 fr. ; Jean Abellard fils, 2 fr. ; André Bougouin, 5 fr. ; Louis Delaleu, 5 fr. ; André Delaleu-Abellard, 2 fr. ; veuve Pierre Champineau, 2 fr. ; Charles Brochard, 2 fr. ; François Bretonneau-Blandeau, 1 fr. ; Jean Cocu-Malecot, 1 fr. ; Pierre Delaleu-Guimas, 1 fr. 25 c. ; Pierre Gay père, 2 fr. ; Charles Gay-Maitreau, 5 fr. ; René Anger, 15 c. ; Pierre Langlois-Gilbert, maire, 5 fr. ; Pierre Langlois-Mainguin, 1 fr. ; Pierre Champion, 1 fr. 50 ; Jean Michelet, 5 fr. ; Pierre Nau, 1 fr. ; Charles Pain-Profit, 10 fr. ; veuve Louis Profit, 5 fr. ; François Profit, 5 fr. ; André Profit-Brunet, 2 fr. ; René Rabier-Moulin, 25 c. ; Pierre Rabier-Martin, 3 fr. ; François Raisin-Riote, 75 c. ; Germain Robert, 5 fr. ; Louis Robin-Mestreau, 5 fr. ; François Roger, 3 fr. ; Charles Mouillien, 10 fr. ; Prosper Thibault-Sancier, 3 fr. ; Antoine Mainguin, 3 fr.

Village de la Brosse. — Jean Profit, 5 fr. ; René Gay, 5 fr. ; François Hémon, 2 fr. ; veuve René Piau, 2 fr. ; Jean Legeard-Dillay, 1 fr. ; Jacques Grélier, 1 fr. ; Jean Bretonneau, 1 fr. ; François Dillay, 50 c. ; Jean Beaumont, 2 fr. ; Alexis Milleau, 2 fr. ; Pierre Legeard, 1 fr. 30 ; veuve Mathurin Ruais, 70 c. ; Denis Mainguin, 75 c. ; Pierre Rainault, 1 fr. ; Charles Delaleu, 5 fr. ; Louis Mennier, 7 fr. ; François Guittonneau, 1 fr. 25 ; Jean Abellard père, 2 fr. ; Louis Tessier Boutin, 1 fr. ; Jean Tessier-Lervois, 50 c. ; Pierre Brunet-Baillergeau, 20 fr. ; Guillaume Guiffard, 5 fr. ; Jean Maitreau Profit, 3 fr. ; François Pioger, 2 fr. ; Aubin Georget, 2 fr.

Village de Sanziers. — Mathurin Guyard-Gay, 10 fr. ; Charles Villiers-Guyard, 10 fr. ; Louis Profit, 5 fr. ; Pierre Guyard, 5 fr. ; René Mestreau, 10 fr. ; Louis Foulard, 2 fr. ; veuve Louis Foulard, 2 fr. ; Pierre Bancheau, 5 fr. ; René Chateignier père, 2 fr. ; René Chateignier fils, 1 fr. ; Antoine Morin, 1 fr. ; veuve René Champineau, 1 fr. ;

Mathurin Gassuau, fermier, 2 fr. ; Pierre Gué-Chevalier, 5 fr. — Total, 266 fr. 90 c.

Pour la chronique locale :

P. GODET.

MÉTÉOROLOGIE.

Des observations météorologiques faites à Saumur, pendant le mois de juin 1856, font connaître que la plus grande chaleur s'est fait sentir le 28, le thermomètre centigrade étant monté à 32 degrés 7 dixièmes au-dessus de zéro ; le minimum de température a été observé le 5, le thermomètre étant descendu à 9 degrés 8 dixième au-dessus de zéro ; la température moyenne du mois est + 19 degrés 483.

Le baromètre a atteint son maximum d'élevation le 7, étant monté à 767 millimètres 5 dixièmes ; son plus grand abaissement, qui est 751 millimètres 1 dixième, a été observé le 19, et sa hauteur moyenne est 759 millimètres 20.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 22 fois, nuageux 44 et couvert 24 ; total 90.

Pendant le mois, il y a eu 8 jours de beau temps, et 5 de très-beau temps ; il n'y a eu que 8 jours de pluie qui ont donné 23 millimètres 8 dixièmes d'eau ou 23 litres 8 décilitres par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord 2 fois, nord-nord-est 3, nord-est 16, est-nord-est 2, est 8, est-sud-est 2, sud-sud-ouest 3, sud-ouest 8, ouest-sud-ouest 1, ouest 8, nord-ouest 3, et nord-nord-ouest 4 ; total 60.

Vent moyen 11, tonnerre 1, éclair 1.

Hauteur des eaux de la Loire au-dessus de l'étiage du pont Cessart à Saumur, du 1^{er} au 30 juin.

Dates et heures	hauteur.	Dates et heures	hauteur.
1 ^{er} 5 h. du matin,	4 06	9 3 h. du soir,	3 70
1 h. 30 du soir,	4 38	10 6 h. du soir,	3 26
8 h. du soir,	4 64	12 6 h. du matin,	2 94
2 6 h. du matin,	5 02	14 7 h. du matin,	2 50
8 h. du soir,	5 38	16 6 h. du matin,	2 36
3 5 h. du matin,	5 80	17 4 h. du soir,	2 28
10 h. du matin,	6 02	18 4 h. du soir,	2 50
4 5 h. du matin,	6 72	19 5 h. du matin,	2 58
1 h. du soir,	7 00	21 7 h. du matin,	3 08
(Maximum de la crue.)		22 1 h. du soir,	3 38
5 4 h. du matin,	6 44	23 8 h. du matin,	3 30
11 h. du matin,	6 14	24 7 h. du soir,	2 90
6 h. du soir,	5 86	25 7 h. du soir,	2 66
6 11 h. du matin,	5 16	27 1 h. du soir,	2 28
7 7 h. du matin,	4 84	29 7 h. du matin,	2 08
8 4 h. du soir,	4 30		

Saumur, le 1^{er} juillet 1856.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

M. MÉRIGOT, chirurgien-dentiste à Angers, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 8, le 9 et 10 de ce mois. (111)

Un nouveau service de Bateaux à vapeur vient d'être établi entre Tours, Saumur et Angers, par la Compagnie générale des Paquebots à vapeur fluviaux et maritimes, correspondant maritime du chemin de fer d'Orléans. Ce service, installé sur la demande de la Compagnie du Chemin de fer pour relier la ligne de Nantes à Angers avec celle de Tours à Paris, sur lesquelles la circulation est reprise, correspond directement à chaque point, avec les trains ordinaires, de telle sorte que le parcours se fait sans interruption.

Le bateau de Tours, partant à 1 heure de l'après-midi, passera journellement à Saumur, de 4 à 5 heures du soir, et les voyageurs trouveront à l'escale du Pont-de-Cé, sans augmentation de prix, des omnibus spéciaux qui les conduiront à Angers pour le dernier train de Nantes ; à la remonte, les mêmes bateaux passant à Saumur à 10 heures du matin arriveront à Tours pour correspondre avec les trains de Paris ou de Bordeaux. (398)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE.

Le lundi 7 juillet 1856, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez le s^r GIRAULT-TROTOUIN, hôtel du Croissant, quai de Limoges à Saumur, à la vente publique du mobilier garnissant ledit hôtel.

Il sera vendu :

L'ameublement de huit chambres, bois de lits, couettes, matelas, rideaux, couvertures, couvre-pieds, draps, serviettes, nappes, commodes, armoires, glaces, tables, chaises, tabourets, porcelaine, verrerie, batterie de cuisine en cuivre, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. cent.

M. SIMON, huissier à Saumur, demande un premier CLERC. (352)

On demande UNE PERSONNE capable de diriger une fabrique dans l'arrondissement de Saumur.

S'adresser au Gérant de la Compagnie centrale de drainage, 13, rue de Seine, à Paris. (390)

A Bourgueil, vis-à-vis l'auberge du Faisan, UN MAGASIN A LOUER, sur la rue de Tours; c'est un carré de 4 mètres ou 16 centiares. (397)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, quai de Limoges, occupée par M. Béatrix.

S'adresser à M. HERBAULT, à Nantilly. (257)

JOURNAL ENCYCLOPEDIQUE ILLUSTRÉ

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DES CONNAISSANCES HUMAINES

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS, D'ARTISTES, D'HOMMES DE LETTRES, ETC.

Paraissant tous les Jedis depuis le 28 février.

SOUS LA DIRECTION DE B. LUNEL,

Membre de l'Académie Impériale des Sciences de Caen, etc.

L'ouvrage formera SIX VOLUMES, très-grand in-8° à deux colonnes, contenant la matière de plus de soixante volumes in-8°. Il contient, en outre, chaque semaine, une *Revue des Sciences*.

PARIS,

6 fr. par an.

ON S'ABONNE

A LA LIBRAIRIE HISTORIQUE ILLUSTRÉE,

22, rue Neuve-Saint-Augustin;

Dans les départements, chez tous les Libraires.

DÉPARTEMENTS,

8 francs par an

(Franco par la poste).

NOUVEAU

SERVICE DE SAUMUR AU MANS

Correspondance directe du chemin de fer

DU MANS A PARIS

Depart tous les jours à midi.

Prix des places de Saumur à Paris 20 fr.

BUREAU A SAUMUR, chez M. CHEROUZE, rue d'Orléans.

Au même Bureau, Service de Saumur à Tours par correspondance.

Départ tous les jours à 8 heures du matin. — Prix des places : 5 fr 75 c.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N° 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL.

Toute personne qui s'abonne au JOURNAL AMUSANT (*Journal pour rire*) reçoit gratis et franc de port, pendant toute la durée de son abonnement, le MUSÉE FRANÇAIS-ANGLAIS, *journal d'illustrations*.

Le succès du *Journal pour rire* est connu de tout le monde; on sait que cette feuille amusante est dessinée par les plus habiles caricaturistes de Paris, et qu'elle est écrite par les auteurs du *Musée Philipon* et de toutes les publications comiques qui sont sorties en si grand nombre de l'ancienne maison Aubert. Quant au journal le MUSÉE FRANÇAIS ANGLAIS, chacun se souvient de toutes les grandes et belles gravures qu'il a publiées pendant la guerre de Crimée. Pour 17 fr., on reçoit les deux journaux pendant un an; — pour 10 fr., on les reçoit pendant 6 mois; — pour 5 fr., on les reçoit pendant 3 mois.

Si l'on fait remonter son abonnement d'un an au 1^{er} janvier 1856, — moyennant 3 fr. de plus (en tout 20 fr.), on reçoit tous les numéros du MUSÉE FRANÇAIS-ANGLAIS parus pendant l'année 1855, et l'on possède ainsi cette Collection complète, car le MUSÉE FRANÇAIS-ANGLAIS a paru le 1^{er} samedi de janvier 1855.

Adresser un bon de poste au directeur, M. PHILIPON fils, rue Bergère, 20, à Paris.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX OFFERTE AUX DAMES

LA FRANCE ÉLÉGANTE

(Journal des Salons et des Modes parisiennes. — Directrice : M^{me} la comtesse DASH)

Voulant faire profiter ses abonnés des avantages de la nouvelle loi qui réduit de moitié les droits de poste sur les publications périodiques, ne coûte plus, pour Paris, que 15 fr. par an; six mois 8 fr.; trois mois 5 fr.; et pour les départements, la Corse et l'Algérie, que 18 fr. par an; 10 fr. pour six mois; 6 fr. pour trois mois; ce qui ne l'empêche pas de conserver sa supériorité de rédaction et de paraître toujours trois fois par mois, soit 36 fois par an, avec trente gravures de modes coloriées, quinze planches de dessins de broderies par M. Mille, notre premier dessinateur en ce genre, quinze planches de patrons de grandeur naturelle pour robes chapeaux, manteaux, vêtements d'enfants, lingerie, etc., environ quarante morceaux de musique pour chant et piano, et une multitude de dessins et modèles pour travaux de dames, en tapisserie, filet, crochet, tricot, etc.

Tous les journaux de modes ne paraissant qu'une fois par mois coûtent 10, 12 et 14 fr. par an.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois, au gré du souscripteur. — Bureaux à Paris, 30, rue des Jeûneurs. — Envoyer franco un bon sur la poste à l'ordre du Directeur ou s'adresser aux libraires et aux messageries.

Pour la BELGIQUE, on reçoit les abonnements au même prix que pour la France, à l'Office de publicité, 39, rue Montagne-de-la-Cour, à Bruxelles.

Bureaux, à Paris, 29, rue Sainte-Anne.

MONITEUR DES TRIBUNAUX

CIVILS, ADMINISTRATIFS, CRIMINELS, DE COMMERCE ET DE PAIX

(Journal judiciaire du Dimanche)

Dans tous les numéros : PETITE GAZETTE DU PALAIS, par M. FRÉDÉRIC THOMAS, auteur des PETITES CAUSES CÉLÈBRES.

DÉPARTEMENTS : Un an, 12 fr.; six mois, 6 fr.; trois mois, 3 fr. 50. — Envoyer franco un bon sur la poste ou s'adresser aux libraires et aux messageries.